

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 24 mai 2024

Affaire suivie par
Service Eau Hydroélectricité et Nature
Pôle Police d'Axe et Concessions Hydroélectriques
Tél.
Courriel :
n° d'enregistrement : SEHN-24-PACH-301-CBO
n° de dossier guichet unique de l'eau du Rhône : REUT-69-2024-02

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,
au
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Rhône
Direction Départementale de la Protection des Populations
245, Rue Garibaldi
69422 LYON Cedex 03

OBJET : *Demande d'avis – Dossier Loi sur l'Eau de demande d'autorisation de réutilisation d'eaux usées
traitées pour différents usages à Belleville-en-Beaujolais (69)*
P. J. : *Dossier envoyé via Melanissimo*

Le Syndicat de Traitement des Eaux Usées Saône-Beaujolais a transmis par courriel en date du 22 avril 2024 au guichet unique du Rhône, un dossier de demande d'autorisation pour la réutilisation d'eaux usées traitées pour différents usages, au titre des articles R.211-123 à R.211-137 du Code de l'Environnement. L'accusé de réception du dossier est datée du 29 avril 2024.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et au vu de l'article R.211-131 du Code de l'Environnement, je vous saurais gré de me faire part de vos avis et observations dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du présent courrier.

Passé cette échéance, il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler sur ce dossier.

Pour le directeur et par délégation,
Le responsable de l'Unité Assainissement

Signature
numérique de



Date :
2024.05.25
07:59:33 +02'00'